



## PROCES-VERBAL Conseil municipal 2 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 19

Quorum : 13

Nombre de votants : 24

Date de convocation : 27/06/2025

Lieu de séance : Salle Henry Dunant

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Secrétaire de séance : M. Olivier DEMESSEMAKERS

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane

Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques

M. VIGIER Pascal

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

### Ordre du jour :

#### Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2025
2. Approbation du rapport annuel de la SPL GAMA
3. Identification de biens sans maître
4. Devenir des terres agricoles actuellement mises à la disposition de la SAFER
5. Classement de parcelles privées en chemins ruraux dans le cadre du PDIPR
6. Modification des statuts du Syndicat d'eau potable (SEP) du Sud Charente
7. Convention de partenariat et de mise à disposition de broyeurs de végétaux entre la CDC et la commune

#### Finances

8. Décisions modificatives n° 03 du Budget Principal
9. Proposition d'adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières
10. Vente de matériels

#### Questions diverses

### Début de la séance à 20 h 00

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ M. Olivier DEMESSEMAKERS est désigné secrétaire de séance.

## Administration Générale

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce procès-verbal

<i>Décision du conseil municipal</i>		
<i>Pour : 24</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>

### 2. Approbation du rapport annuel de la SPL GAMA

Après avoir rappelé que la commune de Montmoreau est devenue actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) GAMA, par délibération n° D2023\_04\_47 du 31 mai 2023, M. le Maire est exposé au conseil municipal que dans le cadre du contrôle analogue, et en application du 14ème alinéa de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants au conseil d'administration de GAMA doivent remettre chaque année à leur organe délibérant, le rapport annuel de la société.

A ce titre, il résume le rapport annuel 2024 transmis par la SPL GAMA dont les éléments marquants sont les suivants :

#### Entrée de nouveaux actionnaires :

De nouvelles collectivités sont entrées au capital de GAMA en 2024, portant ainsi le nombre d'actionnaires à 31 au 31 décembre 2024.

Les nouveaux actionnaires sont :

la commune de RUFFEC,

la communauté de communes VAL DE CHARENTE,

la commune de GARAT

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ; l'entrée des nouveaux actionnaires se faisant, comme habituellement, par la cession aux nouveaux entrants d'une partie de ses actions de la part de GrandAngoulême.

#### Plan de charge de la société

Pour pallier la baisse du mandat du BHNS dont l'actionnaire majoritaire est Grand Angoulême et permettre d'assurer la pérennité de son activité, GAMA a mis en place, depuis plusieurs années, un important plan de renouvellement et de développement de nouvelles opérations, et une augmentation de l'actionnariat.

De nombreuses nouvelles missions se sont ainsi « substituées » au mandat historique du BHNS, et ont permis de maintenir une activité opérationnelle stable.

Il est à noter que la part d'activités liée aux projets de GrandAngoulême reste élevée malgré une baisse d'année en année et représente un volume d'activités d'environ 46% de l'activité globale de GAMA.

Le reste de l'activité est répartie entre les autres actionnaires, avec des niveaux, pour chacun, qui fluctuent, en fonction des projets.

Au 31 décembre 2024, 54 contrats étaient en cours d'exécution dont 15 mandats, 11 AMO, 27 MOE et 1 concession.

22 contrats se sont achevés au cours de l'année, portant à 76 le nombre total d'opérations suivies en 2024.

#### Ressources humaines

L'année 2024 fait état d'une stabilité dans les effectifs. La SPL GAMA compte actuellement 10 salariés (5 femmes, 5 hommes, 6 cadres, 4 ETAM).

Il est précisé par ailleurs un bon bilan en matière d'égalité salariale femmes/ hommes, compte tenu des différences de poste occupés.

#### Perspectives et orientations stratégiques

Le portefeuille d'activités de la société évolue sur des opérations diversifiées, aussi bien en aménagement qu'en bâtiment, qu'en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. En comparaison du passé, ces opérations sont également plus ponctuelles et moins rémunératrices prises individuellement ; ce qui nécessite un renouvellement régulier et fréquent. Il est à noter une première opération en matière de monument historique.

La pérennité de la société passe donc par la recherche de nouveaux actionnaires à l'échelle du département de la Charente, et la contractualisation régulière de nouveaux contrats, avec une anticipation au mieux des besoins de

nos actionnaires et une volonté de développer – notamment – la montée en compétences sur les volets environnementaux (bâtiments bas carbone et à haute performance énergétique, renaturations urbaines, intégration renforcée de la végétalisation, etc...).

Une augmentation de l'activité sous forme de mandat est également souhaitée.

2025, amorce un tassement de l'activité en maîtrise d'ouvrage du fait du peu de nouvelles opérations engagées, et parallèlement un accroissement de l'activité en maîtrise d'œuvre.

Des adaptations continues au marché couplée à la recherche permanente de la satisfaction des collectivités actionnaires, doit ainsi permettre de maintenir en totale efficacité et pertinence, l'outil public qu'est la SPL GAMA, offrant ainsi aux actionnaires de disposer d'une telle société, capable d'intervenir au besoin, avec souplesse et performance, pour leur développement et la réponse aux attentes de leur population.

M. le Maire rappelle que l'étude de la restructuration de Montmoreau a été confiée à la SPL GAMA et que la décision de lancer le projet n'a pas encore été décidée tout en sachant que ce projet nécessitera un phasage.

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle qu'il avait été fait appel à la SPL GAMA, non pas par intérêts financiers mais parce qu'elle offrait des délais plus courts.

Monsieur le Maire précise que les propositions relatives à l'aménagement du bourg de Montmoreau, faites par la SPL GAMA, étaient particulièrement séduisantes et qu'elles correspondaient aux attentes de restructurations.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport 2024 de la SPL GAMA.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

### 3. Identification de biens sans maître

Mme Cathy DUGUÉ expose au Conseil municipal que la SAFER a identifié des parcelles sans maître sur toute la commune et qu'elle propose à la commune de s'occuper des démarches pour que ces biens soient intégrés dans le foncier de la commune.

La SAFER a transmis un premier listing de parcelles, non bâties et sans maître, éparpillées sur la commune. Plusieurs communes ont été démarchées ce qui permettrait de proposer un coût du service à 700 € HT, coût qui pourrait être réduit si plusieurs communes adhéraient à la démarche.

M. Hervé LABBÉ demande si la surface des parcelles concernées est importante.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE estime qu'il serait préférable de reporter cette décision et d'attendre de savoir si d'autres communes envisagent de s'associer à cette démarche, puisque la prestation est de 700 € HT, voire moins si d'autres communes valident cette prestation.

Elle demande si l'on a interrogé d'autres communes pour savoir si elles sont intéressées par cette prestation.

M. Hervé LABBÉ suggère que l'on demande à la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que la proposition émane de l'Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente et qu'il faut savoir que le Pays s'occupe également de ce sujet.

Il ajoute que le bénéfice d'une commande groupée ne pourra se faire que si 10 communes sont favorables pour la réalisation de cette prestation et que la réponse des communes est attendue avant le 12 juillet 2025.

En ce qui concerne Montmoreau, ce sont 80 hectares 12 are et 74 centiares qui sont concernés (terres, taillis simples, prés, bois landes) sur 185 parcelles de 66 propriétés, dont 33 ha à des propriétaires inconnus au cadastre, 47 ha (114 parcelles) à des propriétaires connus nés entre 1875 et 1920.

Il est précisé que la prestation de 700 € proposée par la SAFER concerne uniquement l'identification des parcelles. Cette proposition est arrivée à la mairie le 19 juin 2025.

M. Bernard HERBRETEAU précise que pour 80 ha, il serait judicieux de faire réaliser cette identification.

M. Hervé LABBÉ souhaiterait savoir ce qui sera fait à la suite de cette identification.

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose que l'objectif est que les communes puissent se réaccaparer ces terrains délaissés afin de pouvoir les échanger ou les remettre en valeur. La plantation d'arbres adaptés pourrait

faire l'objet d'une démarche accompagnée par l'Ingénieur forestier du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), M. Marc Mounier.

M. Jérôme DESBROSSE estime qu'il faut émettre un avis favorable à cette proposition et contacter M. Xavier BONNART du Pays pour en savoir un peu plus.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable pour s'insérer dans la démarche.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

#### **4. Devenir des terres agricoles actuellement mises à disposition de la SAFER**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que des parcelles sises à Aignes et Puypéroux pour une surface de 8 ha 22 a et 27 ca, sont actuellement mises à disposition de la SAFER, depuis 12 ans. La SAFER consent, à ce titre un bail, non soumis au statut du fermage, au GAEC Chez Genis. La convention de mise à disposition entre la Commune et la SAFER ne peut pas être renouvelée.

Trois options s'offrent à la commune :

- ✓ Vente des terres
- ✓ Etablir un bail rural soumis au statut du fermage avec l'exploitant
- ✓ Mettre ces terres à disposition gratuitement

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la vente de ces biens et de charger la SAFER des démarches à effectuer en ce sens.

Il est précisé, qu'après contact avec la SAFER pour l'évaluation des terres concernées par la convention de mise à disposition, elle a identifié des parcelles attenantes qui appartiennent à la commune et qui pourraient être vendue en même temps. Aussi, avant de faire une proposition de prix, la SAFER souhaiterait avoir un avis de principe sur l'option retenue par le conseil municipal pour les parcelles actuellement louées mais également sur sa position quant aux parcelles attenantes. A l'issue de l'avis du conseil municipal, une estimation globale sera réalisée par la SAFER et la décision finale interviendra au cours de la séance de septembre.

Les parcelles attenantes sont :

- Des terres appartenant à la commune, exploitées alors que la commune ne reçoit pas de fermage.
- Des bois taillis
- Des landes

Il est précisé à M. Jérôme DESBROSSE que les terres actuellement mises à disposition de la SAFER et dont la convention ne peut pas être renouvelée peuvent être louées en direct par la commune.

Mme Béatrice PIVETEAU s'interroge sur l'une des parcelles attenantes, actuellement exploitée et dont la commune ne connaît pas l'identité de l'exploitant.

Il lui est précisé que cette parcelle a une surface de 12 ares, que ce sont des terres

Mme Myriam HUGUET expose que les terres mises actuellement à disposition de la SAFER appartenaient autrefois à l'Abbaye. Elle précise que ces terres sont revenues à la commune d'Aignes et Puypéroux et que certains conseillers municipaux de l'époque ont refusé qu'elles soient vendues parce qu'il avait été promis aux religieuses que ces terres seraient conservées par la commune et que c'est pour cette raison qu'elles ont été mises en fermage. Il avait été envisagé de les vendre à un administré de la commune d'Aignes et Puypéroux mais la SAFER s'y était opposée.

Mme Murielle HERAUD et M. Jérôme DESBROSSE font remarquer qu'un chemin de randonnée passe dans ces terres et Mme Myriam HUGUET rappelle qu'il y a, dans ces parcelles, l'ancien lavoir de l'Abbaye.

M. Jérôme DESBROSSE précise que l'Abbaye est un site remarquable sur la commune nouvelle de Montmoreau et que la commune a la chance d'être propriétaire de l'ensemble du périmètre autour de ce site remarquable. Il est favorable à ce que la commune conserve cette emprise foncière, afin de sauvegarder ce site, et qu'elle le loue à un fermier.

Mme Myriam HUGUET précise que cette zone est le démarrage d'une Zone Natura 2000.

M. BERNARD HERBRETEAU et M. Jérôme DESBROSSE conviennent qu'il faut identifier l'exploitant des terres cadastrées ZA 19 et régulariser la situation. Mme Corinne CHARRANNAT propose que la Direction Départementale des Territoires (DDT) soit consultée afin de déterminer si quelqu'un a déclaré de la Politique Agricole Commune (PAC) sur cette parcelle.

Mme Corinne CHARRANNAT suggère de se rapprocher du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) au titre de la gestion du bail et du fermage, notamment en faisant un bail avec une contrainte environnementale.

Monsieur le Maire rappelle les différentes options proposées, à savoir la vente, la signature d'un bail rural ou la mise à disposition gratuite. La décision doit intervenir avant le 31 décembre 2025.

Mme Myriam HUGUET suggère de rechercher la délibération de la commune d'Aignes dans les archives.

Il est rappelé au conseil municipal, que seul un avis de principe est demandé ce soir au titre de la vente, pour demander à la SAFER de faire une estimation de prix.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'étudier plus précisément ce sujet qui sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

## 5. Classement de chemins privés de la commune en chemins ruraux dans le cadre du PDIPR

M. Jérôme DESBROSSE rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été oublié deux parcelles :

- **Parcelle C 550** : à classer en chemin rural dit **CR de Saint-Eutrope à Chez Pointaud**, conformément au plan cadastral « **AN 11** » ;
- **Parcelle 294 OC 889** : à classer en chemin rural dit **CR de La Motte à Coutaulie**, conformément au plan cadastral « **AN 12** ».

et il est demandé qu'elles soient classées en chemins ruraux, ce qui permettra de les inscrire au PDIPR.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX évoque un problème d'accès sur le CR de la Motte, à une époque, mais l'accès a été rétabli.

La décision sera ensuite transmise au centre des impôts puis au Département.

Monsieur le Maire précise que lors du prochain rendez-vous avec le Département concernant l'élaboration des **circuits de randonnée (notamment Univer'trail)**, il conviendra d'identifier les régularisations à mener pour sécuriser juridiquement les itinéraires. **Charlotte Billeri**, chargée de mission tourisme à la CDC, participera à cette réunion afin de garantir la cohérence avec la **stratégie touristique communautaire** (compétence tourisme portée par la CDC).

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le classement de ces deux parcelles en chemins ruraux.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

## 6. Modification des statuts du Syndicat d'eau potable (SEP) du Sud Charente

M. Philippe MICHELET rappelle qu'en raison de la loi NOTRe, qui à son origine imposait le transfert de compétence Eau et Assainissement aux communautés de communes, la commune de Barbezieux, seule en régie, en ce qui concernait l'eau potable, avait rejoint le SEP du Sud Charente.

Le SEP avait accepté cette intégration.

La loi susvisée ayant supprimé le transfert obligatoire, la commune de Barbezieux a souhaité se retirer du Syndicat et reprendre sa compétence, pour partie de son territoire.

Les statuts du SEP du Sud Charente ont donc été modifiés en conséquence et les communes membres doivent se prononcer sur cette modification statutaire, dans un délai de 3 mois.

M. Philippe MICHELET précise que les travaux qui ont été engagés par le SEP du Sud Charente seront remboursés par la commune de Barbezieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement sur cette modification des statuts.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

### 7. Convention de partenariat et de mise à disposition des broyeurs de végétaux entre la CDC Lavalette-Tude-Dronne et les communes membres, collectivités ou associations

Il est proposé par la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne de renouveler la convention de partenariat et de mise à disposition des 3 broyeurs de végétaux entre la communauté de communes Lavalette et les communes membres, collectivités ou associations.

M. Bernard HERBRETEAU rappelle que le broyeur de la CDC du Montmorélien est garé à Montmoreau et que chaque déplacement vers une autre commune, qui n'a pas de moyen de transport, (location) est payante.

M. Bernard HERBRETEAU précise à M. Hervé LABBÉ que les particuliers ne sont pas concernés par cette mise à disposition et que la convention avec la CDC est de 5 ans, tacitement reconductible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable au renouvellement de cette convention

Décision du conseil municipal		
Pour :24	Contre : 0	Abstention : 0

## Finances

### 8. Décisions modificatives n° 03 du Budget Principal

Mme Christine VALEAU LABROUSSE présente les décisions modificatives par rapport à l'avancement des travaux.

Il s'agit d'un virement de crédits sur le budget principal les travaux d'électricité aux sanitaires de l'ancienne Mairie de St Amant

#### Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'OP 107 Mairie et salles annexes St Amant Art 21318 : 1 421,00 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : - 1 421,00 €

Au sujet des églises, l'entreprise BODET a fait différentes observations. Il a été convenu, en réunion d'Adjoints, de faire réaliser tout ce qui était urgent et qui concernait la sécurité.

Ces travaux représentent un montant total de : 11 642,52 €

#### Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'OP 383 – Eglises – Art 21318 : 11 643,00 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : - 11 643,00 €

Des travaux pour délimiter le terrain de pétanque ainsi que pour y installer un coffret électrique nécessitent le virement de crédits ci-dessous :

<u>Section d'Investissement</u>	
✓ Augmenter les crédits de l'OP 348 – Complexe sportif – Art 2188	1 250,00 €
✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 :	- 1 250,00 €

Des matériaux pour finaliser l'adressage sont également à prévoir :

<u>Section d'Investissement</u>	
✓ Augmenter les crédits de l'OP 397 – Panneaux de signalisation – Art 2158	114,00 €
✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 :	- 114,00 €

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du logement communal 18 avenue de l'Aquitaine, des travaux de plomberie sont à prévoir.

<u>Section d'Investissement</u>	
✓ Augmenter les crédits de l'OP 367 – Logement communaux – Art 21321	1 566,00 €
✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 :	- 1 566,00 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ces décisions modificatives.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

M. Bernard HERBRETEAU précise que le coffret mobile qui avait été acheté pour le stade, mais également pour la Salle des Fêtes, pour les manifestations telles que la Foire aux vins, Marché de Noël, etc, a été utilisé pour la Fête de la Musique, pour le Marché des Commerçants, Place de la Tude.

## 9. Proposition d'adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal que la Fédération Nationale des Communes Forestières propose à la commune de Montmoreau une adhésion dont le coût annuel 2025 est de 120 €.

Les élus s'interrogent sur ce que peut apporter une telle adhésion d'autant plus que la commune adhère déjà à l'Association pour la mise en valeur des Forêts du Sud Charente.

M. Bernard HERBRETEAU ajoute que la commune de Montmoreau n'a pas un massif forestier très important.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce défavorablement à cette adhésion.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 0	Contre : 24	Abstention : 0

## 10. Vente de matériels

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle au conseil municipal que trois matériels, non utilisés par les services techniques, pourraient être vendus.

Elle propose de fixer un prix minimum de vente par matériel et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession au plus offrant.

Il s'agit de :

	Prix minimum TTC
• Remorque MASH – Simonneau (St Laurent)	3 500,00 €
• Tracteur 556 (Montmoreau St Cybard)	3 000,00 €
• C15 (St Amant)	500,00 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à ces cessions dans les conditions proposées.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

## Questions diverses

### 1. Aménagement de la Place de St Amant

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX expose que, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de St Amant, les travaux de VRD (enrobés sur la route et sur les trottoirs) seront réalisés la dernière semaine de juillet.

En ce qui concerne les plantations, elles ne seront faites qu'en novembre.

Pour les arbres qui ont été plantés et qui souffrent énormément aujourd'hui, il précise qu'ils sont sous garantie (2 ans) avec obligation de les remplacer

### 2. Remerciements au titre des subventions attribuées en 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remerciements reçus au titre des subventions qui ont été attribuées en 2025. Il s'agit de :

- ✓ Amicale des Résidents de l'EHPAD « Les Orchidées »
- ✓ Banque Alimentaire de la Charente
- ✓ ADMR
- ✓ Mémoire Fruitière de Charente

### 3. Mise en place d'un Plan d'Action Départemental de Restauration de la Sécurité du Quotidien (PADRSQ)

Monsieur le Maire expose qu'il a assisté à une réunion, dans l'après-midi, relative au plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ) élaboré en début d'année.

A ce titre un questionnaire a été envoyé il y a quelques semaines et les réponses ont permis de dégager trois priorités :

- les dépôts d'ordures et d'encombrants,
- les nuisances sonores,
- les menaces ou injures.

Afin de pouvoir assurer le suivi de ces 3 types d'incivilités et les actions à mettre en œuvre collégialement, un tableau devra être renseigné mensuellement et transmis, selon la zone de compétence, à la Police Nationale (État-major) ou à la Gendarmerie (brigade de gendarmerie de référence).

#### 4. Exercice du système d'alerte et d'information des populations FR-Alert

Monsieur le Maire expose que les services de l'Etat peuvent diffuser massivement une alerte à la population en cas d'évènements graves en s'appuyant sur les moyens de télécommunication mobile.

L'outil FR-Alert permet ainsi d'alerter et d'informer toute personne détentrice d'un téléphone portable dans une zone de danger défini.

La Préfecture souhaite réaliser un premier exercice sur dans tout le département de la Charente et chaque personne détentrice d'un téléphone portable recevra un message explicite en septembre.

**Arrivée de M. Michel PAUL HAZARD à 21 H15**

#### 5. Voirie

M. Thierry BRUNO expose, que dans le cadre des travaux de voirie 2025, 3 devis ont été reçus. Il s'agit d'EIFFAGE, SCOTPA et EUROVIA.

C'est l'Entreprise SCOTPA qui a été retenue.

Le montant des travaux est un peu au-dessus (1 800 €) du budget qui avait été fixé.

Les travaux devraient être réalisés, comme d'habitude, au mois de septembre mais il est possible que cela se fasse avant.

M. Thierry BRUNO expose que la pharmacie avait demandé s'il serait possible de faire des zones bleues, en raison de sa crainte au sujet des emplacements de stationnement qui risquent de ne pas être suffisants du fait de la transformation de l'ancien restaurant la Gourmandise en logements locatifs.

Profitant des travaux de rénovation de la signalisation verticale sur l'ensemble de la commune, il a été pensé que de nouveaux « arrêts minute » (deux) pourraient être mis devant la pharmacie. M. Thierry BRUNO s'interroge si des horaires peuvent être imposés (de 8 H 00 à 19 H 00 ou 20 H 00 par exemple). Mme Cathy DUGUÉ précise que la limitation des horaires de stationnement est possible sur les zones bleues mais pas sur les « arrêts minute ».

#### 6. Communication

Monsieur le Maire signale une erreur sur le Bulletin Municipal de la commune, dernièrement paru. Il ne s'agit pas du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui a la gestion des cimetières mais la Commission Cimetières. Il demande au correspondant du journal de faire une rectification en ce sens.

#### 7. Association des commerçants

M. Olivier DEMESSEMAKERS remercie l'ensemble du conseil municipal, au nom de tous les adhérents de l'Association, pour la subvention attribuée et reçue au titre de 2025

Il informe également que le premier marché musical matinal à Montmoreau, le 21 juin, a été un vif succès et remercie tous ceux qui étaient présents. Il en profite pour annoncer, qu'à partir de l'année prochaine, un marché musical matinal sera organisé chaque premier samedi de l'été (dans la semaine du 21 juin), à la demande de tous les participants.

#### 8. Avancement des projets

##### Zone dédiée au Tennis et au Padel

M. Jérôme DESBROSSE informe que dans le cadre des travaux de la Zone dédiée au Tennis et au Padel, la construction du Club House avance très bien. Le cloisement à l'intérieur est réalisé. Les crépis à l'extérieur sont également faits. Il propose qu'une visite soit organisée pour les conseillers municipaux.

Mme Corinne CHARRANNAT propose qu'elle ait lieu avant la réunion de conseil de la rentrée.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 3 septembre 2025 à 18 heures.

M. Jérôme DESBROSSE précise qu'à ce moment-là les terrains de tennis et le padel seront faits. Il en profite pour signaler que l'entreprise retenue pour la réalisation des terrains de tennis repousse de semaine en semaine sa date d'intervention. Les travaux commencent le 15 ou le 16 juillet et le terrain de padel sera construit à suivre.

#### Zone Nature de la Tude – Aménagement du Pré du Moulin

M Jérôme DESBROSSE informe que depuis hier, l'Entreprise AMEXBOIS intervient sur la Zone Nature de la Tude. Ils sont en train de réaliser les pontons.

#### Aire couverte

M. Jérôme DESBROSSE rappelle que la consultation des entreprises pour la rénovation et l'agrandissement de l'Aire couverte s'achève le 10 juillet. Deux dates de visite avaient été prévues, à ce titre et il y a eu plusieurs entreprises à chaque rendez-vous.

M. Jérôme DESBROSSE précise à M. Jean-Jacques PUYDOYEUX que cette visite n'était pas obligatoire pour tous les lots mais seulement quelques-uns d'entre eux.

La première pierre devrait être posée début septembre.

Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du conseil municipal au 3 septembre 2025.

*Fin de la séance 21 H 30*

Le Maire, Jean-Michel BOLMIN

Le secrétaire de séance, Olivier DEMESSEMAKERS



*Procès-verbal approuvé par les membres du conseil municipal lors de la séance du 3 septembre 2025.*